

Compte-rendu de la commission « Gestion et valorisation des milieux » de la CLE du SAGE du Thouet

Le 28/01/2016 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

- M. Olivier CUBAUD** : Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, Président de la CLE du SAGE Thouet
M. Jean-Pierre ANTOINE : Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
M. Jean-Claude GUERIN : Mairie de La Peyratte
M. Pierre BIGOT : SIVU de la Vallée de la Dive
M. Gérard GIRET : Syndicat intercommunal du Bassin du Thouaret
M. Jean-Claude BABU : Syndicat d'Aménagement du Ruisseau de la Losse
M. Samuel CHARPENTEAU : Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement
M. Guillaume KOCH : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
M. Thomas BARTHELEMY : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret
M. Guillaume CHARRUAUD : Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
M^{me} Ségolène TRICOT-HERMANT : Communauté de communes du Thouarsais
M. Didier PERTHUIS : Conseil Départemental de la Vienne
M^{me} Julie CADU : Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
M. Michel GUIONNET : Association des Irrigants des Deux-Sèvres
M. François JENOT : Syndicat de Valorisation et de Promotion des Étangs Poitou-Charentes-Vendée
M. Yann NICOLAS : FDPPMA 49
M. Édouard BRANGEON : FDPPMA 86
M. Jean THARRAULT : Association Sauvegarde de l'Anjou
M. Michel BONNESSEE : Deux-Sèvres Nature Environnement
M^{me} Eugénie MUSSO : UNICEM Poitou-Charentes
M. Daniel BEAUMONT : Comité départemental de Canoë Kayak de Maine-et-Loire
M. Jean-François LUQUET : ONEMA Inter-région Centre-Poitou-Charentes
M. Côme DURAND : DREAL Poitou-Charentes
M^{me} Géraldine LEMARCHANT : DDT 86
M^{me} Florence DEVILLE : DDT 79
M. Frédéric NADAL : DDT 79
M. Arnaud JACQUET : Bureau d'études GÉO-HYD
M^{me} Justine RICHARD : Bureau d'études GÉO-HYD
M. Alexis PACAUD : Technicien SAGE Thouet
M. Pierre PÉAUD : Animateur SAGE Thouet

Personnes excusées/absentes :

M. Hubert BAUFUMÉ : Communauté de Communes du Pays Loudunais, 2nd Vice- Président de la CLE du SAGE Thouet

M. Louis-Marie GRÉGOIRE : Mairie d'Argenton-l'Église

M. Jean-Claude GUÉRIN : Mairie de La Peyratte

M. Patrice HOUTEKINS : Mairie de Thouars

M. Gwenaël CORDIER : Conseil Départemental du Maine-et-Loire

M. Franck LEMONIER : Conseil Départemental du Maine-et-Loire

M. Cyrille GONNORD : Conseil Départemental des Deux-Sèvres

M^{me} Soizic PAUTRET : Conseil Départemental des Deux-Sèvres

M. Nicolas COTREL : Poitou-Charentes Nature

M. Claude TALINEAU : FDPPMA 79

M. Jean-Paul SOUTIF : FDPPMA 49

M. Jean-Michel MARCHAND : Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

M^{me} Lucile STANICKA : Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

M^{me} Marie-Christine CHAPALAN : Association Amis des Moulins des Deux-Sèvres Bocage Vendéen Gâtine

M. Benoit LE GALLIOT : ONEMA Inter-région Bretagne-Pays de Loire

M. Olivier MORILON : ONEMA 49

M^{me} Florence BARRE : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

M. Marc ANDRE : DDT 49

M. CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet, accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle commission « milieux » de la CLE du SAGE Thouet. Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter. Il laisse ensuite la parole à Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet qui fait un point sur le calendrier de l'élaboration du SAGE, en rappelant que l'état initial a été validé lors de la CLE du 15 avril 2015. Suite à cette validation, les membres de la CLE ont fait le choix de faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation d'un complément de l'état initial pour la partie « assainissement et alimentation en eau potable » ainsi que pour l'élaboration du diagnostic du SAGE. Justine RICHARD, du bureau d'études GÉO-HYD, commence ensuite la présentation en annonçant le déroulement de la commission :

- 1. Contexte de l'étude**
- 2. Continuité et morphologie des cours d'eau**
- 3. Espaces remarquables et biodiversité**

1. Contexte de l'étude

La procédure de réalisation du SAGE est rappelée. Il est précisé que suite à la validation de l'état initial, le diagnostic doit permettre de mettre en évidence les interactions entre les milieux, les pressions, les usages, les enjeux environnementaux, ... Cette mise en relation des différents éléments aboutira à la définition et la hiérarchisation des enjeux du SAGE. Les enjeux pré-identifiés sont rappelés et devront être, à la suite du diagnostic, validés, modifiés et/ou re-rédigés (cf. présentation).

Le diagnostic, qui se base sur les 7 items de l'état des lieux, se divise en 3 thématiques que sont la ressource en eau (quantitatif), la qualité des eaux et la gestion des milieux aquatiques et est défini selon une méthode de « Pression-Réponse ». En ce début de phase « diagnostic », les membres de la CLE ont souhaité réunir une nouvelle fois les commissions du SAGE afin d'échanger sur les différentes thématiques. On notera que certains enjeux du SAGE pourront concerner plusieurs de ces thématiques, il sera donc nécessaire de s'assurer de leurs transversalités.

Pour le volet « Milieux aquatiques », les aménagements et entretiens seront mis en relation avec l'état physique, hydrobiologique et piscicole des cours d'eau afin de faire ressortir les modes de fonctionnement, les altérations et modalités de préservations éventuelles.

Justine RICHARD montre ensuite la carte de l'état biologique des cours d'eau du bassin du Thouet ainsi que les facteurs déclassants pour les différentes masses d'eau. Pierre PÉAUD rappelle que ces figures s'appuient sur les dernières données de 2013 qui ont été utilisées dans l'état initial du SDAGE 2016-2021.

2. Continuité et morphologie des cours d'eau

Pour cette partie, une première carte sur la continuité des cours d'eau montre les classements des cours d'eau du bassin concernant les Listes 1 et 2 (article L214-17 du code de l'environnement). Pierre PÉAUD précise que le nombre de 53 ouvrages concernés par les deux listes qui est affiché se base sur le référentiel ROE (Référentiel des Obstacles à l'Écoulement) et peut donc être incomplet sur certains secteurs. La valeur de « 53 ouvrages » est donc une valeur minimale.

Justine RICHARD présente ensuite la carte localisant les ouvrages issus de la base de données ROE.

M. BIGOT n'est pas d'accord avec la phrase qui indique que la plupart des ouvrages sont sans usage avéré. S'ils peuvent être nombreux, ceux-ci ne lui apparaissent pas comme étant majoritaires.

M. NICOLAS précise que les 682 ouvrages recensés ne sont pas tous des barrages, les ponts faisant également partie de cette base de données par exemple.

M. JENOT s'interroge sur cette notion de non-usage, en demandant pourquoi ces ouvrages auraient été construits s'ils n'avaient pas d'usage.

M. CUBAUD précise que cette notion de non-usage correspond à la disparition des usages prévus à l'origine.

Arnaud JACQUET précise également que la notion d'ouvrage « sans usage » est due pour partie à des manques de renseignements dans le référentiel ROE. Ce dernier n'est pas fixe mais évolutif et pas forcément rempli de façon homogène.

M. CHARRUAUD indique qu'il est nécessaire de définir la notion d'« ouvrages » pour différencier les différents types et ainsi avoir une terminologie commune.

M. PERTHUIS s'interroge sur la Vienne par rapport au manque de données apparent.

M. LUQUET précise que le ROE peut être complété par tous en ce qui concerne la partie référencement d'ouvrages, en précisant qu'une validation par l'ONEMA pouvant être nécessaire sur certaines zones en particulier (cours d'eau liste 2 par exemple). L'ONEMA ne fait pas d'inventaire spécifique pour cette base de données, sauf certains secteurs plus sensibles.

Pierre PÉAUD demande à M. BIGOT si des données ont pu être acquises notamment via le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur la Dive.

M. BIGOT répond qu'il n'avait pas connaissance de cette possibilité pour les syndicats d'ajouter des données au ROE.

Justine RICHARD continue la présentation avec la carte des risques d'obstacle à l'écoulement issue du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, qui prend notamment en compte le taux d'étagement sur les différents cours d'eau, taux qui correspond à la hauteur de chute des ouvrages à l'étiage par rapport au dénivelé.

M. CHARRUAUD indique qu'il ne faut pas fixer les 40% de taux d'étagement comme un objectif principal. Il est important de ne pas se concentrer uniquement sur les hauteurs de chutes mais sur le milieu et les écoulements libres.

M. NICOLAS appuie cette remarque en expliquant que le but n'est pas forcément de baisser les ouvrages mais avant tout de récupérer des zones d'écoulements libres.

Arnaud JACQUET complète en indiquant qu'il est de toute façon préférable de ne pas fixer ces 40% de taux d'étagement partout et qu'il est évoqué ici à titre informatif. Il ajoute qu'il est préférable de définir des objectifs réalisables.

M. CHARRUAUD précise que la notion de taux d'étagement est assez complexe à appréhender, ce qui peut expliquer l'intégration par l'Agence de l'eau d'un nouvel indicateur qu'est le taux de fractionnement.

M. LUQUET indique que certains SAGE se sont fixés un objectif de 30% de taux d'étagement permettant un état acceptable des cours d'eau.

M. KOCH indique que sur la masse d'eau de l'Argenton aval, le taux d'étagement est passé de 90 à 70% suite aux récents travaux, le calcul du taux ayant été réalisé en prévision du futur CTMA.

M. BARTHELEMY ajoute que sur le Thouaret ces taux n'ont pas été calculés.

Des échanges ont ensuite lieu concernant les impacts potentiels et l'avancement de cette problématique sur le bassin.

M. CHARPENTEAU indique qu'il est nécessaire de prendre en compte les annexes hydrauliques dans la définition des objectifs. Concernant les ouvrages, il précise que L'Agglomération de Saumur est propriétaire de 8 ouvrages (plus un partiellement) mais qu'il n'y a pas eu, aujourd'hui, de travaux dans le cadre du CTMA Thouet sur ces derniers (phase d'expérimentation).

M. CHARRUAUD indique que sur la partie deux-sévrienne, 7 effacements ont eu lieu, avec des relations différentes selon les propriétaires et le contexte (culturel, attachement à l'ouvrage etc.), les ouvrages étant privés. Un gain biologique est observé là où des travaux ont eu lieu. Certains usages sont plus faciles à accompagner, comme l'élevage. La populiculture est en revanche plus complexe, car elle peut concerner des surfaces assez importantes et parfois plus éloignées du cours d'eau en question.

M. CUBAUD précise que concernant les 7 effacements d'ouvrages, ces derniers ont été réalisés sur des ouvrages irréguliers. Il ajoute que ces aménagements ont pu donner l'impression que l'effacement est la seule solution proposée par le syndicat, ce qui n'est pas la réalité.

M. ANTOINE ajoute qu'aujourd'hui des recherches ont lieu sur de nouvelles essences de peupliers qui demanderaient moins d'eau ou pouvant être plantés plus loin du cours d'eau, ce qui permettrait de faciliter l'accompagnement sur la problématique de la populiculture.

M. BRANGEON demande ce qu'il advient de l'évolution des zones humides lors d'un effacement d'ouvrage. M. CHARRUAUD indique que chaque cas est différent suivant la nature du sol etc., mais que cet impact est pris en compte à chaque fois.

M. BIGOT ajoute que sur la Dive, il n'y a pas de volonté particulière concernant l'effacement d'ouvrages, du fait de la mauvaise expérience vécue sur le Prepsion. Les travaux

n'ont pas été accompagnés par de la restauration de la morphologie du cours d'eau, et ce dernier présente moins de zones humides depuis.

M. NICOLAS indique que l'intérêt est de faire en sorte que le cours d'eau puisse par la suite travailler tout seul, l'objectif n'étant pas simplement d'enlever un ouvrage pour avoir un filet d'eau de quelques centimètres de hauteur étalé sur une bande très large.

M. THARRAULT explique que le problème est que l'on oppose parfois des intérêts particuliers comme la pêche à l'intérêt général qu'est la restauration de l'environnement. Il ajoute que le ressenti peut varier suivant les classes d'âges, les jeunes pêcheurs étant pour la plupart contents des travaux de restauration sur son secteur.

M. CUBAUD indique également qu'il existe une acceptation d'une dégradation progressive des ouvrages, ce qui n'est pas forcément le cas pour les travaux concernant des ouvrages qui auraient pu être restaurés plus ou moins récemment. De plus, certains ouvrages se trouvent dans des milieux non accessibles. Les réactions viennent alors de la part des riverains, plus que du grand public qui peut difficilement voir l'ouvrage.

M. KOCH appuie cette remarque puisqu'il y a eu peu de retours suite aux premiers travaux sur ouvrages sur l'Argenton, ces derniers étant peu accessibles. Il précise également que l'activité de pêche a été conservée sur ces sites, même si le type de pêche a changé. Au final, il semble y avoir plus de pêcheurs après travaux.

M. CHARPENTEAU ajoute que la valeur paysagère peut également jouer un rôle important, notamment lorsque la rivière passe à proximité d'habitations.

M. ANTOINE répond que le problème est que les gens sont habitués à avoir un niveau d'eau constant, alors que par le passé les riverains acceptaient les fluctuations naturelles des niveaux d'eau.

Justine RICHARD poursuit la présentation sur la morphologie des cours d'eau. M. BIGOT explique que sur la Dive, il est parfois difficile d'identifier les talwegs.

Concernant la carte du risque morphologique des cours d'eau issue du SDAGE 2016-2021 et utilisant notamment le modèle SYRAH (Système Relationnel d'Audit de l'Hydromorphologie), M. CHARRUAUD précise que ce dernier est moins précis que le REH (Réseau d'Évaluation des Habitat). Les résultats issus du REH actualisé seront donc sûrement plus sévères. Il ajoute également que le manque de connaissances sur différentes thématiques est un problème dont la commission locale de l'eau doit s'emparer.

Concernant les impacts de l'altération morphologique, M. NICOLAS explique que les processus d'auto-épuration ont parfois disparus, puisque liés à la morphologie des cours d'eau.

M. THARRAULT explique que les curages parfois importants peuvent être néfastes.

M. CHARRUAUD ajoute qu'il existe une transversalité importante entre la morphologie des cours d'eau, la qualité et la quantité de la ressource.

M. CHARPENTEAU précise également que la morphologie peut directement impacter la présence ou non des espèces exotiques envahissantes.

Suite à la présentation des outils de gestion en place sur le bassin du Thouet, M. KOCH indique que le futur CTMA concernera l'ensemble des affluents de l'Argenton, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. CHARPENTEAU indique que sur la partie Maine et Loire, l'intégration d'affluents aura également sûrement lieu.

M. BIGOT explique que sur la Dive le futur CTMA devra intégrer l'ensemble du bassin versant.

Pierre PÉAUD précise que la nouvelle compétence GEMAPI va de toute façon redistribuer les cartes, et que les 4 CTMA actuels (Thouet, Argenton, Thouaret, Dive) pourraient évoluer.

Concernant la thématique des plans d'eau, Pierre PÉAUD rappelle que c'est un point particulier du SAGE, avec une première étude spécifique réalisée par le bureau d'études SERAMA.

M. GUIONNET demande comment le nombre de plans d'eau sur le bassin est passé de 4 000 à 26 000.

Pierre PÉAUD répond que les 4 000 correspondent aux plans d'eau connus dans les bases de données des services de l'État, qui ne prennent en compte que les plans d'eau de plus de 1 000 m². L'étude portée par le SAGE a permis de récolter toutes les bases de données existantes et que les 26 000 correspondent au regroupement de ces bases de données. Il y a donc de nombreux doublons et un travail de « nettoyage » de la base sera nécessaire pour connaître le nombre exact de plans d'eau.

Il est rappelé l'importance de connaître les usages des différents plans d'eau, certains n'ayant pas d'usage particulier.

M^{me} DEVILLE indique que certaines régularisations ponctuelles ont eu lieu, au cas par cas, avec obligation de mise en conformité.

M. CHARRUAUD rappelle qu'il est important que les services de l'État puissent accompagner le SAGE sur tout ce qui concerne l'aspect réglementaire.

3. Espaces remarquables et biodiversité

Justine RICHARD poursuit la présentation sur les espèces patrimoniales, les peuplements piscicoles et les espèces invasives.

M. NICOLAS fait remarquer qu'en plus de celles déjà citées, il existe potentiellement d'autres espèces migratrices intéressantes pouvant remonter sur le bassin, comme l'Alose ou la Lamproie marine.

M. LUQUET indique qu'il serait intéressant que le SAGE fasse apparaître les espèces potentielles du bassin, de par son potentiel d'accueil et la proximité avec la Vienne et la présence d'espèces migratrices ligériennes.

M^{me} TRICOT-HERMANT ajoute que concernant les espèces invasives, un projet « Life » a été déposé concernant le Xénope lisse, et que des études devraient suivre si ce dernier est accepté.

M. NICOLAS indique que le PDPG 49 est en cours de révision et devrait prochainement être finalisé.

M. BRANGEAON fait la même remarque sur le PDPG 86, qui devrait être actualisé pour 2016-2017. Le PDPG 79 est quant à lui au tout début de son actualisation.

Concernant les zones humides, M. NICOLAS précise que des inventaires faune-flore vont avoir lieu au printemps dans le but d'augmenter les connaissances sur ces zones dans le cadre du CTMA Thouet (partie 49).

M. JENOT fait part du problème des agriculteurs à conserver ces zones humides qui sont peu rentables, et gérables principalement par l'élevage.

M^{me} CADU explique que sur certains secteurs les zones humides peuvent permettre de contractualiser des mesures agro-environnementales et climatiques, qui permettent de mieux valoriser ces zones.

M. CHARRUAUD fait ressortir l'importance d'avoir une cohérence entre les différentes politiques et qui permettra de faire converger les moyens de protection de ces zones humides.

Concernant l'inventaire des têtes de bassin versant, M. NICOLAS fait ensuite remarquer que ce travail pourra être fait suite à l'inventaire des cours d'eau réalisé par les DDT.

Arnaud JACQUET explique également qu'il sera de toute façon nécessaire de définir la limite aval de ces têtes de bassin.

M. NICOLAS répond que le rang de Strahler pourra servir à cette délimitation, le critère de pente de l'ancien SDAGE définissant ces secteurs n'apparaissant plus dans la version 2016-2021. Il ajoute qu'il sera de toute façon nécessaire de travailler sur tout le chevelu des têtes de bassin versant pour retrouver une bonne qualité de l'eau en aval.

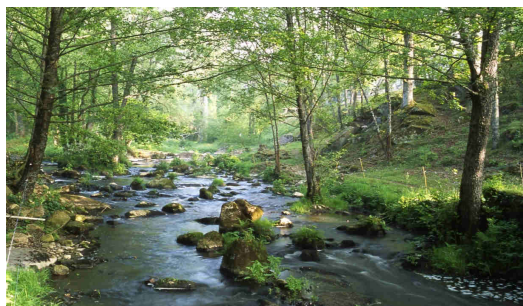
Justine RICHARD conclut la présentation avec la diapositive récapitulative de cette commission, faisant apparaître les pressions et divers impacts.

M. CHARRUAUD indique qu'il serait intéressant d'avoir une vision globale en récapitulant les pressions identifiées dans les trois commissions du SAGE.

M. LUQUET ajoute que les impacts devraient également faire apparaître les notions de paysage, d'alimentation en eau potable etc. Il faut éviter d'être trop réducteur et mettre en avant la transversalité des pressions et impacts.

Aucune autre remarque n'est soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la commission et lève la séance.

Schéma D'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Diagnostic – Milieux aquatiques
Commission thématique, 28 janvier 2016



Déroulement de la présentation

Contexte de l'étude

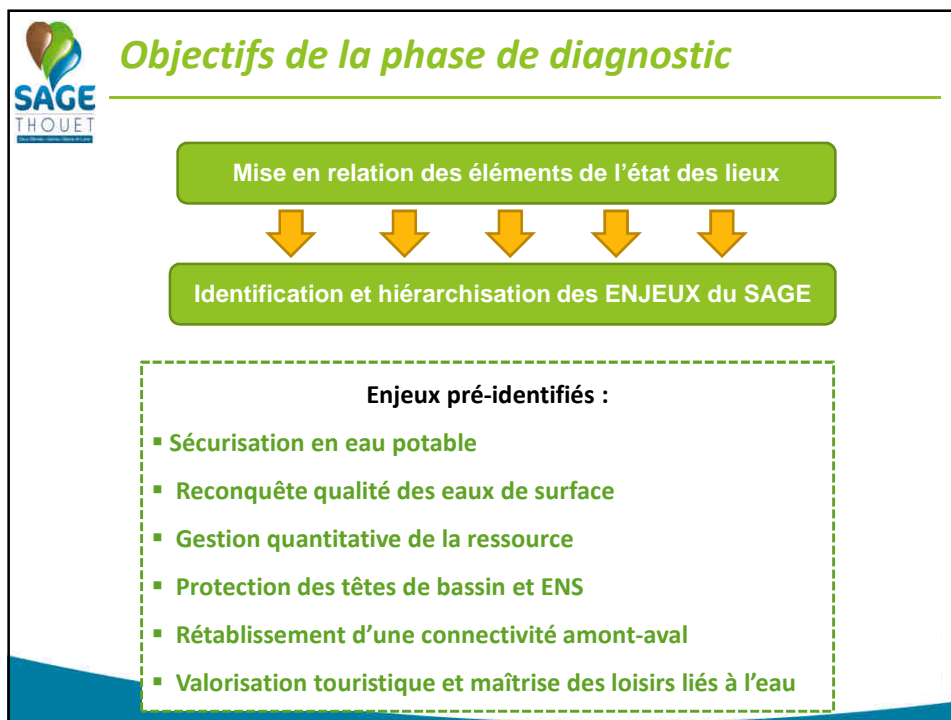
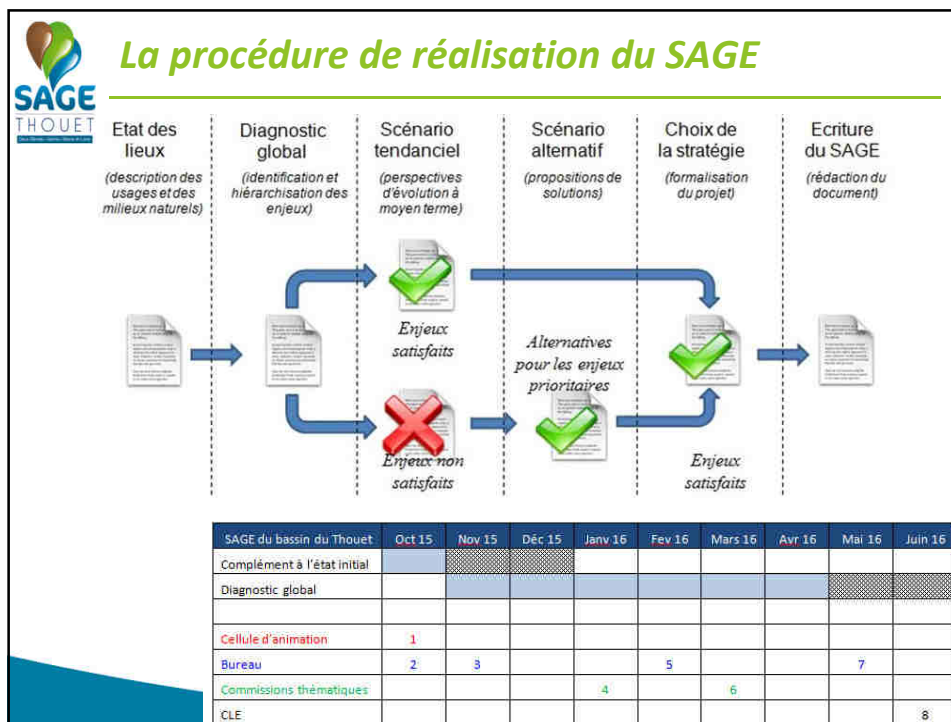
Continuité et morphologie des cours d'eau

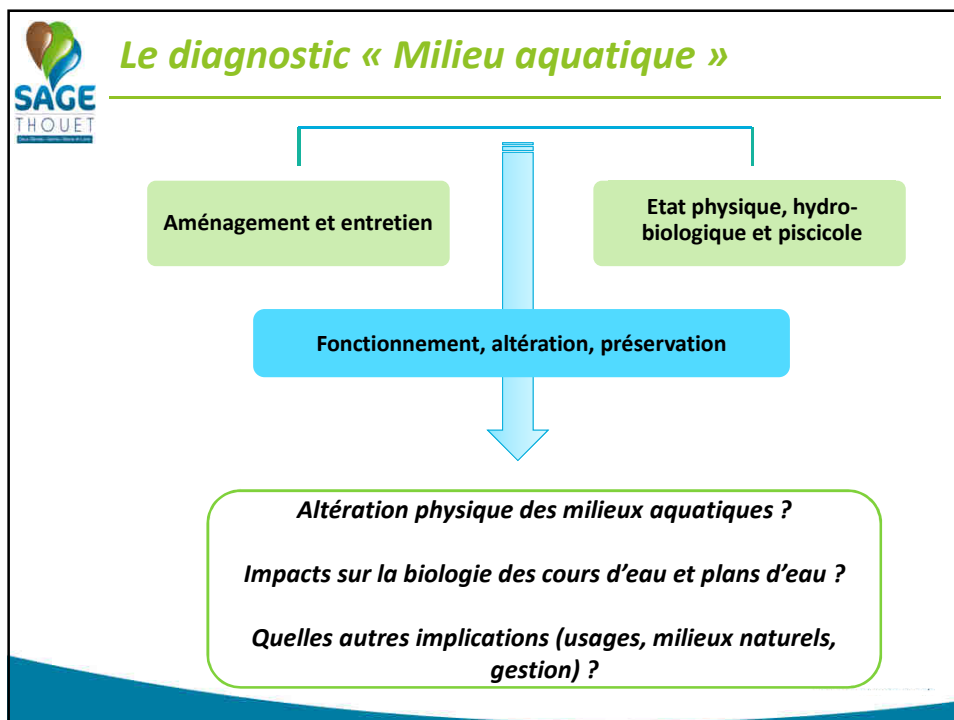
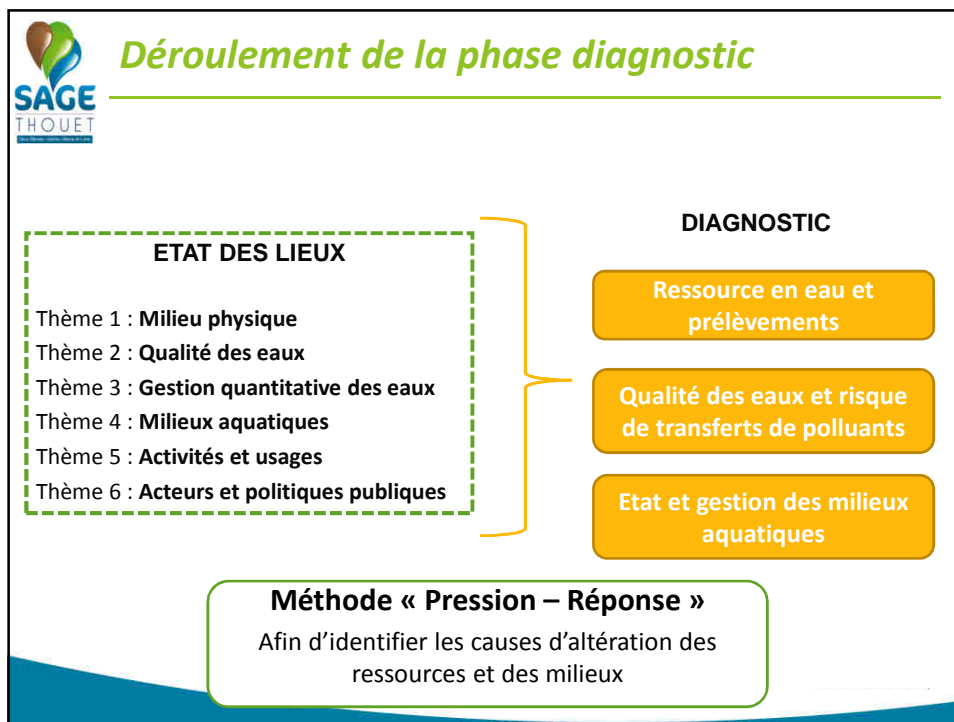


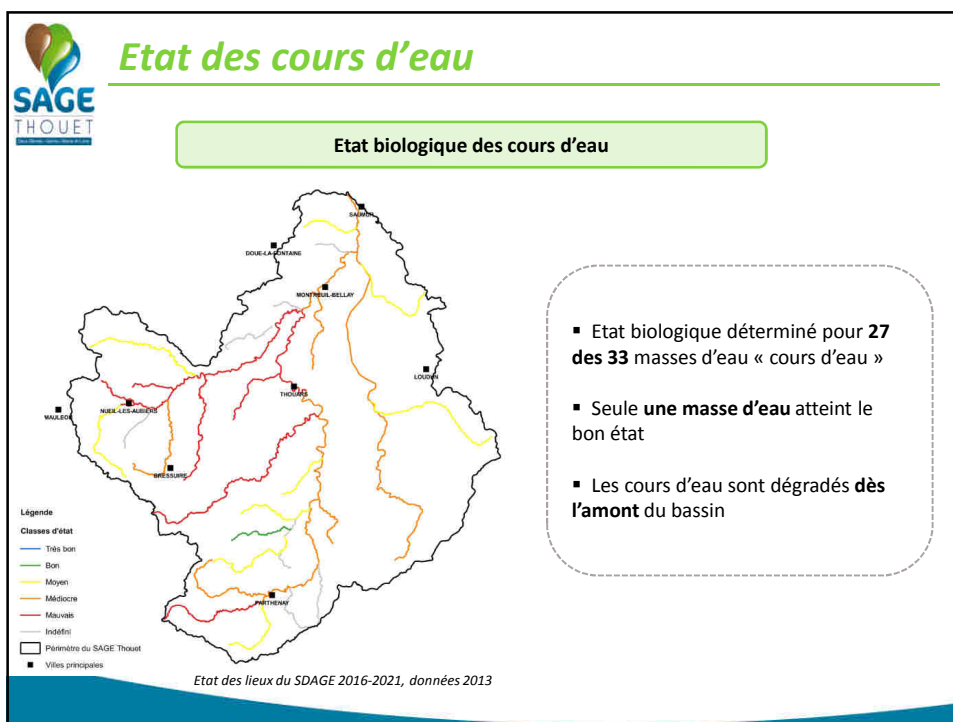
Impacts

Espaces remarquables et biodiversité









Etat des cours d'eau

Les facteurs déclassant

Données état des lieux SDAGE, 2013

code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	IBD	IBG	IBMR	IPR
FRGR0447	LA BRIANDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA DIVE	2	3		
FRGR2005	LA CENDRONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2	2		2
FRGR0446	LA DIVE DU NORD DEPUIS PAS-DE-JEU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2	1	2	4
FRGR0445	LA DIVE DU NORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A PAS-DE-JEU	2	3	3	4
FRGR2125	LA GRAVELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	3	4		4
FRGR2084	LA LOSSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	3	3		5
FRGR2060	LA MADOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	3	3	2	5
FRGR2044	LA MOTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	3	3		
FRGR2115	LA PETIT MAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA DIVE DU NORD	3	3		3
FRGR1966	LA RACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	2	2		
FRGR2054	LA SOIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	3	3	5	4
FRGR1993	LA TACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	3	3		
FRGR0439	LA VIETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	3	3	2	2
FRGR0438	L'ARGENTON DEPUIS NUIEL-SUR-ARGENT JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	3	1	2	2
FRGR0434	L'ARGENTON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A NUIEL-SUR-ARGENT	3	2	3	3
FRGR1527	LE CEBRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	3	2		
FRGR2157	LE DOJET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	3	1		3
FRGR1988	LE GATEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	3	2		4
FRGR1923	LE GERSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	3	2		
FRGR2045	LE JUSSAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2	5		5
FRGR0440	LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	3	3		4
FRGR1951	LE PONT BURET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	3	3		
FRGR2057	LE PRIMARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	3			5
FRGR0442	LE THOUARET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2	3	2	5
FRGR0436	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARGENTON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	3	1	4	4
FRGR0438b	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DU CEBRON JUSQU'A THOUARS	2	1	4	3
FRGR0438a	LE THOUET DEPUIS LE TALLUD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CEBRON	3	3	4	4
FRGR0438c	LE THOUET DEPUIS THOUARS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	3	1	4	5
FRGR0437	LE THOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LE TALLUD	3	1	3	5
FRGR0444	LE TON (EX DOLO) ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	3	3	3	4
FRGR2104	LES RUAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON				
FRGR2080	L'ETANG PETREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON				
FRGR2082	L'OUERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	3	3		

IBGN (indice biologique global) : globalement état moyen à bon, sauf sur le Jussay et la Losse. Bon état sur 10/26 masses d'eau étudiées

IBD (indice biologique diatomées) : globalement état moyen à bon. Bon état sur 9/27 masses d'eau étudiées

IPR (indice poisson rivière) : globalement état moyen à mauvais. Bon état sur 2/22 masses d'eau étudiées

Mesures représentant la ME mais très localisées

SAGE THOUET

Continuité et morphologie des cours d'eau



SAGE THOUET

Continuité des cours d'eau

Continuité écologique et classement des cours d'eau


Continuité du cours d'eau : notion introduite par la DCE en 2000
Elle doit permettre :

- La libre circulation des organismes aquatiques
- Le transport naturel des sédiments d'amont en aval

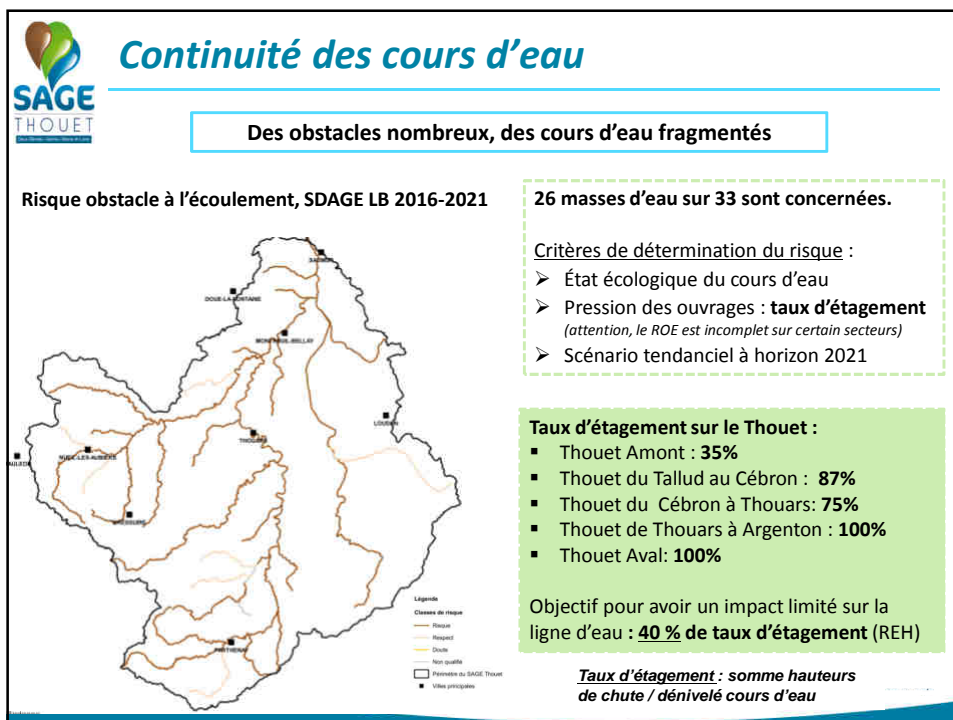
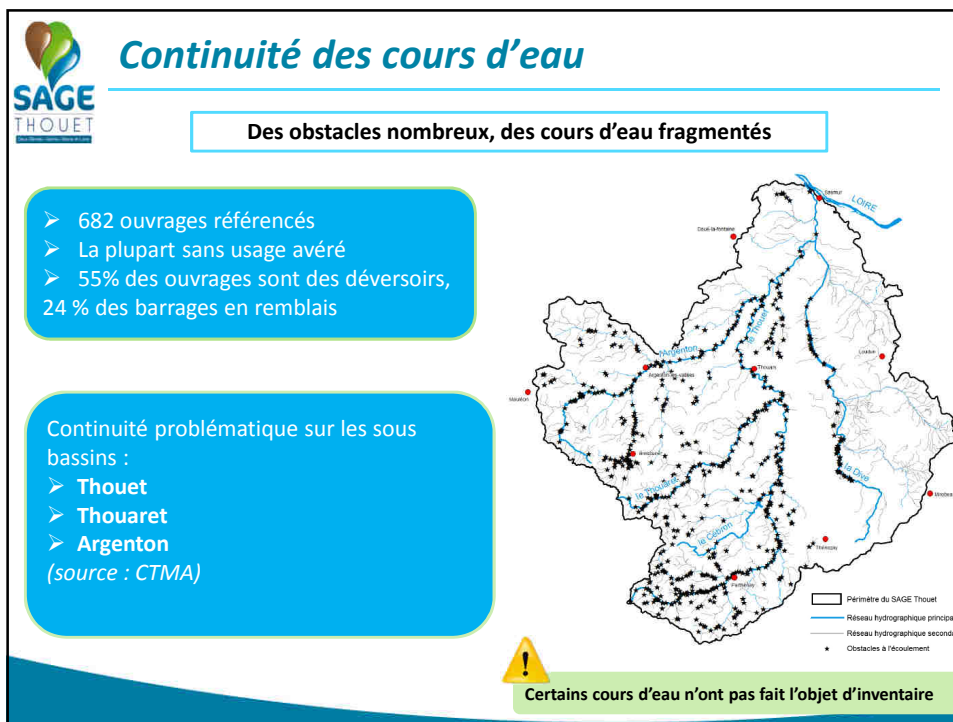
Classement des cours d'eau au titre de l'art. L214-17 du code de l'environnement :


Depuis le 10/07/2012, les cours d'eau peuvent être classés dans deux listes complémentaires

- Liste 1 = Préservation des cours d'eau ou tronçon (nouveaux ouvrages doivent respecter la continuité écologique),
- Liste 2 = Restauration des cours d'eau, avec obligation de mise en conformité des ouvrages avant juillet 2017



Sur le BV du Thouet : 53 ouvrages sont concernés par les listes 1 ET 2



 **Continuité des cours d'eau**


Les impacts du fractionnement des cours d'eau

Impacts potentiels de ces obstacles :

- Obstacle à la libre circulation des espèces
- Obstacle à la libre circulation des sédiments
- Obstacle à la circulation d'embarcations légères

Quels impacts constatez-vous ?

Travaux sur les ouvrages hydrauliques : quel avancement, quelle concertation ?

 **Morphologie des cours d'eau**

De nombreuses altérations morphologiques des cours d'eau

La morphologie des cours d'eau correspond à la forme que les rivières adoptent. Elle influe sur la qualité et la diversité des habitats.

Indicateur : **réseau d'évaluation des habitats (REH)**. Analyse par tronçons.

6 compartiments d'analyse :


- Débit
- Ligne d'eau
- Continuité piscicole
- Lite mineur
- Berge et ripisylve
- Lit majeur et annexes hydrauliques

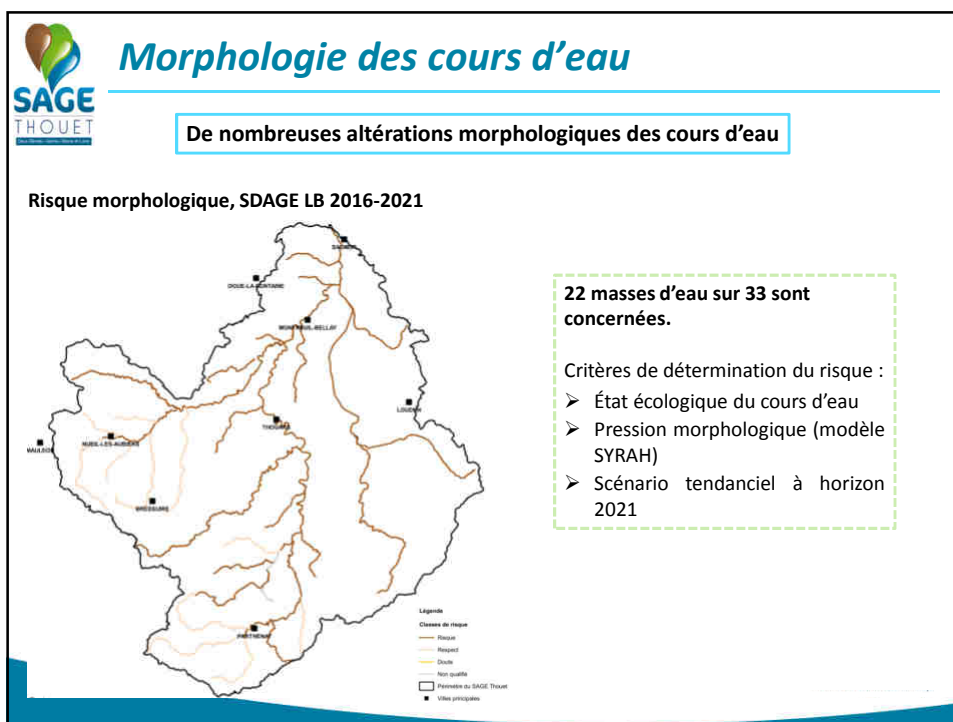
SUR LE BV DU THOUET :


- Globalement, sont constatées des altérations sur le **lit mineur et la ligne d'eau**.
Thouet : majoritairement en mauvais état pour ces critères là
Autres cours d'eau : disparité importante
- Ces altérations sont expliquées par la **présence de nombreux ouvrages** le long des cours d'eau, entraînant :
 - Colmatage du lit
 - Réduction des habitats

Mais aussi par la présence **d'étangs** et par des **mises en bief**.

➔ **Lien fort entre continuité et morphologie des cours d'eau du Thouet**

 **Certaines masses d'eau du bassin n'ont pas été analysées, seulement 15 ME sur les 33 du bassin disposent d'un bilan REH détaillé, mais ancien.**



 **Continuité et morphologie des cours d'eau**

Les outils de gestion en place et à développer

Le SDAGE Loire Bretagne
2016-2021

Contrats territoriaux
milieux aquatiques (CTMA)

➤ Objectif « **Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques** »


➤ Objectif « **Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau** »

Outil de mise en œuvre des actions de restauration et d'entretien des milieux aquatiques.
Durée 5 ans.

4 contrats territoriaux sur le territoire du SAGE :


- CTMA du Thouet (2011/2015), prochainement évalué
- CTMA de l'Argenton (2012/2017)
- CTMA du Thouaret (2014/2018)
- CTMA de la Dive (2012/2016)

- Le SDAGE lie les enjeux continuité hydro et hydromorphologie
- Il souligne le rôle important du SAGE sur ces thématiques


 **Continuité et morphologie des cours d'eau**

Focus sur les programmes d'entretien et de restauration


Les CTMA couvrent une partie importante du bassin versant du Thouet



- De nombreux affluents ne sont concernés par aucun contrat
- Les contrats se focalisent sur les rivières principales et non sur l'ensemble du bassin (pas de travail sur **zones humides**, étangs etc.)



Sur le Thouet, L'Argenton et le Thouaret, priorité de travail sur les **ouvrages hydrauliques**
Projets également concernant l'amélioration de la **morphologie**, avec insistance sur les zones à enjeu biologique (CTMA du Thouet)



Sur la Dive, pas de projet sur la continuité, mais travail sur la **morphologie** du cours d'eau.
Tous les affluents ne sont pas concernés (**Attention** certains sont ciblés réservoirs biologiques)

*Quelle gestion à venir ? Quelle maîtrise d'ouvrage ?
évolution de la carte des EPCI, compétence GEMAPI*

SAGE THOUET

Le cas spécifique des plans d'eau

Etude spécifique sur l'amélioration de la connaissance des plans d'eau, 2015 :

- De nombreux plans d'eau sont présents sur le bassin versant du Thouet, dédiés à l'irrigation, à la pisciculture, ou aux loisirs. Ils sont situés en majorité à l'Ouest du territoire, sur les sols cristallins.
- Il y a un déficit important de connaissances et d'inventaires de ces plans d'eau
- Les étangs au fil de l'eau sont les plus impactants

Types d'impacts : déficits hydrologiques des cours d'eau, élévation température du cours d'eau, impacts des vidanges (sédiments, polluants), augmentation matières organiques en aval, risque d'eutrophisation.

Plans d'eau concentrés dans la partie Ouest du territoire, où les ressources souterraines sont plus rares et les étiages sévères.

SAGE THOUET

Le cas spécifique des plans d'eau, gestion

➔ Mise en place d'un inventaire des plans d'eau et de leurs caractéristiques principales


Etude SERAMA qui souligne le rôle du SAGE dans la définition d'objectifs et de bonnes pratiques de gestion des plans d'eau :

- Gestion des vidanges
- Gestion de la prise d'eau (débit réservé pour le cours d'eau)
- Entretien des berges
- Lutte contre l'eutrophisation
- Rétention des sédiments et empêchement de la libre circulation des poissons



Espaces remarquables et biodiversité



 **Biodiversité et peuplements aquatiques**

Espèces patrimoniales

Une importante richesse floristique et faunistique en lien avec les milieux aquatiques :

- **Flore** : Espèces propres aux zones humides, espèces protégées
- **Faune** : Mammifères protégés (Loutre et Castor), plusieurs amphibiens protégés, écrevisses à pattes blanches, poissons d'intérêt communautaire, ...
Nombreuses espèces d'oiseaux

Espèces migratrices : Anguille (axe migrateur Thouet, Argenton et Dive)

➔ Plusieurs ZNIEFF recensées sur le territoire

Peuplements piscicoles

13 contextes piscicoles sont délimités sur le périmètre du SAGE : **7 sont perturbés et 6 sont dégradés (chiffres 2001/2004)**
De nombreuses zones de frayères recensées dans l'ensemble du périmètre, principalement brochets et truites fario

⚠ Espèces invasives

Sur le BV du Thouet plusieurs espèces envahissantes sont recensées :

- Elodées et Jussie en augmentation, et espèces terrestres sur les berges
- Espèces animales : écrevisse américaine, ragondin, poisson-chat, ...

Règlement communautaire 1143/2014 adopté le 22/10/2014 : prévoit l'interdiction de commercialisation d'une liste d'espèces préoccupantes.

SAGE THOUET *Espaces sensibles*

Les zones humides

Critères de définition d'une zone humide :

- Hydromorphie des sols
- Végétation hygrophile (adaptée aux milieux humides)
(art L.211-1 code de l'environnement)

Protection des zones humides ciblée au niveau international (convention RAMSAR, 1986) et européen (DCE, 2000). Le SDAGE LB insiste sur la préservation et la restauration de ces zones.

Des écosystèmes riches et de nombreuses fonctions :

- **Fonctions hydrologiques** (rétention d'eau, soutien aux étiages, réduction de l'érosion)
- **Fonctions d'épuration** (rétention et dégradation de certains polluants, processus complexes)
- **Fonctions biologiques** (réservoir de biodiversité, forte productivité biologique)
- **Valeur socio-économique**

Sur le BV du Thouet, en l'état actuel des connaissances, sont surtout rencontrées des ZH en bordure de cours d'eau (46%), puis sous forme de marais et landes humides (27%) et enfin en bordure de plans d'eau (15%).

Quelle gestion des zones humides recensées ?

SAGE THOUET *Espaces sensibles*

Réservoirs biologiques et axes migrateurs

RESERVOIRS BIOLOGIQUES

- Un réservoir biologique désigne une zone de reproduction ou d'habitat d'espèces aquatiques qui permet leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du BV
- Notion définie à l'art R214-108 du code de l'envt*
- Le SDAGE identifie **7 réservoirs** sur le BV du Thouet


AXES MIGRATEURS

- Mentionnés par l'art L.214-17, une **protection complète** des poissons migrateurs doit être assurée sur ces tronçons
- Le SDAGE identifie **3 axes migrateurs** sur le BV du Thouet, avec pour espèce cible l'**anguille**

Les têtes de BV

Le SDAGE LB requiert un **inventaire** des têtes de bassin dans le cadre des SAGE, accompagné d'**objectifs de gestion** propres à ces espaces.

- **Nécessité de préciser localement ce que l'on entend par « têtes de bassin »**

 **Espaces sensibles et peuplements**

Actions en cours

Inventaire des zones humides

36 inventaires validés en décembre 2016, 17 en cours, opérés par les collectivités et encadrés par le SAGE (situés principalement au Sud du territoire)

- **Encadrement de la définition d'une zone humide, s'appuyant sur l'arrêté du 1^{er} octobre 2009**
- **Constitution d'un groupe d'acteurs locaux dans chaque commune pour la localisation des zones humides**


Les Plans Départementaux de Gestion Piscicole (PDPG)

Le **PDPG** (art R.434-30 code env.) encadre les **PDG** mis en place par les associations de pêche locales (art L.433-3 code env.)

PDPG 49 : 2001, réactualisé ?
PDPG 79 : 2001, réactualisé ?
PDPG 86 : 2004, réactualisé 2009

- **Diagnostic et détermination de l'état fonctionnel des différents contextes**
- **Gestion adaptée à la fonctionnalité des contextes. Sur le BV du Thouet :
7/13 contextes perturbés
6/13 contextes dégradés (données 2001/2004)
--> gestion patrimoniale différée**

A noter :
Données anciennes,
Mise à jour de l'état fonctionnel prévue courant 2015/2016

 **Milieux aquatiques, récapitulatif**

PRESSIONS	IMPACTS sur les milieux aquatiques	IMPACTS sur les usages
Altération de la continuité des cours d'eau (trop d'ouvrages)	Habitats et axes migrateurs fragmentés	Sur la pêche
Altérations morphologiques des cours d'eau	Peuplements piscicoles peu diversifiés	Sur les autres usages récréatifs (baignade, canoë)
Pollution des cours d'eau (nitrates, phosphore, pesticides, matières organiques)	Eutrophisation des cours d'eau	
Etiages importants	Espèces invasives en augmentation	
Urbanisation et aménagements		